

L'ÉQUITÉ

SRAADD CQM

Édition juin-juillet 2022

...



**L'ensemble de l'équipe de la
SRAADD vous souhaite de
passer un bel été !!!**

**NOUS VOUS
RAPPELONS QUE VOUS
POUVEZ SUIVRE LA
SRAADD VIA NOTRE
PAGE FACEBOOK!**

www.facebook.com/sraadd

DANS CE NUMÉRO:

1. Mot du président
2. Chronique information
3. Chronique santé mentale
4. Chronique juridique
5. Horaire d'été de la
SRAADD
6. Avis de convocation AGA
2022
7. Séance d'information de
la SRAADD

REMERCIEMENTS

**La SRAADD/CQM tient à remercier ses principaux bailleurs de
fonds pour l'année 2022-2023.**

**Merci au CIUSSS MCQ et à Centraide Centre-Ouest du Québec de nous
fournir l'équipement nécessaire
afin de continuer notre mission, et ce, en toute sécurité!**



Centraide
Régions centre-ouest
du Québec

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec**

Québec 

Mot du président

Chers membres, partenaires et collaborateurs,

Nous voilà déjà rendus à l'heure des bilans. L'année qui s'est terminée fut encore une fois fortement marquée par la pandémie de la Covid-19 qui a perturbé à nouveau le déroulement normal des activités de la SRAADD. Malgré ce virus, l'organisme a su demeurer proactif et assurer son rôle de soutien si bénéfique au sein de notre société.

Traversant une vague pandémique après l'autre, les membres du conseil d'administration ont siégé tout au long de la dernière année, en tout respect des mesures édictées par la Santé publique. Plusieurs décisions furent prises lors des différentes assemblées des administrateurs. Parmi les plus importantes, nous pouvons souligner la décision de renouveler la campagne publicitaire à la radio Énergie, tout en ajoutant un volet visuel à cette campagne. En effet, certains d'entre vous avez probablement vu les affiches qui furent apposées sur un autobus de la STTR ainsi que dans différents abribus implantés à Trois-Rivières. Le but des campagnes publicitaires est toujours le même ; nous souhaitons faire connaître la SRAADD et les services qu'elle offre à un nombre de plus en plus important de citoyens de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Autre décision d'importance à noter, le conseil d'administration a donné le feu vert à l'embauche de monsieur Jeffrey Gendron. Celui-ci doit, à terme, succéder à madame Lise Michelin à la direction de l'organisme. Ce changement de garde à la direction de l'organisme s'impose afin de permettre à madame Michelin de diminuer sa charge de travail jusqu'à la prise de sa retraite. Cette dernière sera, il va sans dire, très mais très bien méritée. Monsieur Gendron possède une belle expérience dans le domaine communautaire et public, un sens de l'écoute aiguisé, de l'entregent, une facilité à communiquer, un bagage rempli de compétences ainsi que plusieurs nouvelles idées à proposer à la SRAADD. Nous sommes confiants que vous l'apprécierez autant que nous dans le cadre de vos échanges avec celui-ci!

Mot du président

Au cours de la dernière année, madame Michelin s'est fait un devoir de former Jeffrey aux rudiments de ses futures fonctions, tout en assurant la gouverne de l'organisme. Je crois, sans trop craindre de me tromper, qu'elle pourrait vous dire que ce fut une de ses années les plus occupées depuis qu'elle œuvre au sein de la SRAADD. Son travail à la direction de l'organisme fut à nouveau immensément apprécié au cours du dernier exercice. Je tiens à la remercier chaudement, autant en mon nom qu'en celui des membres du conseil d'administration, pour son implication sans borne à la cause de l'organisme et à assurer la pérennité de celui-ci. Il va sans dire que la SRAADD ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans son dévouement envers l'organisme et son amour profond pour celui-ci.

D'un point de vue opérationnel, malgré la situation pandémique, les employés, ainsi que notre directrice, ont continué de prodiguer les services usuellement offerts par la SRAADD, tout en respectant les directives émises par les autorités publiques. La SRAADD, via l'ensemble de son personnel, aura su cette année encore tirer son épingle du jeu et motiver son existence.

Je tiens finalement à rappeler que la SRAADD demeure disponible pour vous fournir du soutien dans la défense de vos droits. N'hésitez surtout pas à faire appel à nos services pour vos besoins en cette matière.

D'ici à une prochaine communication, en mon nom et en ceux des membres du conseil d'administration, nous vous souhaitons une prochaine année à la hauteur de vos attentes!

Simon Parisé

Chronique information

STTR : UN TARIF RÉDUIT POUR AIDER LES PERSONNES À FAIBLE REVENU

La Société de transport de Trois-Rivières (STTR) instaure une tarification sociale. Un tarif réduit qui donnera un coup de pouce aux personnes à faible revenu.

La Société de transport de Trois-Rivières (STTR) instaure une tarification sociale. Un tarif réduit qui donnera un coup de pouce aux personnes à faible revenu.

Le laissez-passer d'autobus passe de 72,50 \$ à 35 \$ par mois. Une économie de près de 40 \$ mensuellement.

Linda Boisvert est parmi les premières personnes à bénéficier de la tarification. À faible revenu, on ne vit pas sur l'or. 72,50 \$ comparé à 35,00 \$, il y a une très grosse différence qui fait notre bonheur à nous, explique-t-elle, le sourire aux lèvres.

Pour l'instant, 45 personnes en ont fait la demande.

Pour se prévaloir de ce tarif, les utilisateurs doivent se rendre dans l'un des 9 organismes communautaires participants comme COMSEP ou Les Artisans de la paix. Selon le président de la STTR, ces organismes sont bien placés pour savoir à qui offrir les laissez-passer.

Eux autres, ils connaissent bien les besoins de leur clientèle. C'est plus respectueux des personnes, explique Michel Byette qui compte bien maintenir le programme. Une fois qu'on a établi cette mesure-là, on va continuer ainsi et l'introduire dans nos budgets de façon permanente, précise-t-il.

La directrice de la Corporation des organismes communautaires de Trois-Rivières, Amélie Dubuc, constate que cette initiative change le quotidien de ceux qui participent au projet.

«Il y en a qui sont heureux d'aller faire des entrevues, d'aller faire l'épicerie dans de grandes surfaces et qui ont à marcher moins d'heures pour aller dans les organismes communautaires», dit-elle.

À terme, 850 personnes pourront en profiter. La STTR dispose d'une enveloppe de 300 000 \$ pour ce projet.

Chronique Santé mentale

UN PÈRE SUR SEPT VIT DE LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE ÉLEVÉE

Il ressasse des idées noires, a l'impression de ne pas être à la hauteur ou manque d'énergie pour accomplir ses tâches quotidiennes. Au Québec, un père sur sept ressent une détresse psychologique élevée, révèle un sondage dévoilé lundi par le Regroupement pour la valorisation de la paternité.

Alors que débute la 10e Semaine de la paternité sous le thème « Papa, as-tu besoin d'aide ? », le sondage réalisé par SOM montre que certains pères sont plus à risque de vivre de la détresse psychologique.

Parmi les pères qui ont un revenu annuel de moins de 35 000 \$, plus d'un sur quatre vit de la détresse psychologique. On observe le même constat chez les pères sans emploi de même que chez ceux qui ont vécu une séparation dans les cinq dernières années. Les pères anglophones (19 %), allophones (17 %), célibataires (19 %) ou ceux qui ont été victimes de violence dans leur enfance (17 %) sont aussi plus nombreux que la moyenne des pères (13 %) à vivre une telle situation.

« La détresse psychologique des pères est liée à des facteurs comme le manque de confiance dans l'exercice de son rôle, le fait d'avoir des difficultés dans la relation avec la mère, le fait de ne pas avoir de soutien de la part de son entourage », note Carl Lacharité, professeur au département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), qui a participé à l'élaboration du questionnaire d'enquête.

Données encourageantes

Le sondage, réalisé en ligne du 1er au 11 mars 2022 auprès de plus de 2000 Québécois ayant au moins un enfant âgé de 0 à 18 ans, renferme toutefois des données encourageantes. En 2021, un exercice similaire avait mesuré la détresse psychologique des hommes en général. Celle-ci s'élevait alors à près de 20 %.

« Chez les pères, on est à 13 %, souligne Carl Lacharité. On pourrait penser que le fait d'être père, c'est en partie un facteur de protection contre la détresse psychologique. C'est quelque chose qui donne un sens à leur vie, quelque chose qui les mobilise dans les tâches qu'ils ont à faire. »

Chronique Santé mentale

UN PÈRE SUR SEPT VIT DE LA DÉTRESSE

PSYCHOLOGIQUE ÉLEVÉE

Dany Farcy peut en témoigner. Père d'un garçon de 7 ans et de deux grands enfants de 27 et 21 ans, il a connu des heures sombres. Sa vie a été marquée par l'alcoolisme et les idées suicidaires. « La paternité, c'est ce qui me tenait en vie. C'est ce qui me donnait l'espoir de m'en sortir », confie l'homme de 55 ans.

Le travailleur de la construction qui habite dans la région de Baie-Comeau ne vit plus de détresse psychologique depuis près de sept ans, dit-il, parce qu'il est allé chercher de l'aide. « En passant, moi, le mot "aide", ça m'irrite les oreilles. Je suis un rebelle. Ou plutôt, j'étais un rebelle.

« Aujourd'hui, je suis le père que je voulais toujours être parce que j'ai su qu'il y avait des ressources. J'ai appris que tu peux arriver de loin, du plus profond de ton être, mais que ce n'est pas perdu si tu acceptes l'aide. »

Pour lui, le soutien salvateur est venu de la Maison Oxygène de Baie-Comeau, organisme qui offre un hébergement et des services aux pères en situation de vulnérabilité.

Mentalité tenace

Dany Farcy avoue qu'il a longtemps pensé « qu'un dur, qu'un tough, qu'un homme, ça ne demande pas d'aide ».

Cette mentalité tend tranquillement à changer chez les plus jeunes générations, observe Carl Lacharité. « Ils vont avoir plus tendance à parler de leurs émotions. »

Toutefois, cette image de l'homme qui résout seul ses problèmes persiste. « Quand ça coince vraiment, les vieux réflexes stéréotypés que l'on retrouve chez les hommes vont revenir. [...] Ils vont encore considérer qu'aller demander de l'aide, c'est un signe de faiblesse », affirme le professeur de l'UQTR.

La détresse des pères « reste un peu souterraine, un peu invisible, note le chercheur. L'ensemble des résultats de ce sondage, c'est un vaste appel à l'empathie à l'égard des hommes, poursuit-il. Ça, ça signifie de se préoccuper des pères qui gravitent autour de nous. »

Comment faire ? « Il ne faut pas nécessairement leur demander : "Comment te sens-tu ?" C'est toujours un peu compliqué pour un homme de répondre à cette question », soutient le professeur. Il suggère plutôt cette formulation : "Comment ça se passe avec tes enfants ?" »

« Les hommes vont commencer à parler de ce qu'ils font avec eux, et puis, à travers leur réponse, ils vont commencer à parler de ce qu'ils vivent et de ce qu'ils ressentent. »

Chronique Juridique

QU'ARRIVE-T-IL LORSQU'UNE PERSONNE ACCUSÉE D'UN CRIME EST ATTEINTE D'UN TROUBLE DE SANTÉ MENTALE?

Lorsqu'une personne accusée d'un crime vit des problèmes de santé mentale qui l'empêchent de comprendre la situation dans laquelle elle se trouve, elle peut être déclarée inapte à subir son procès. Qui prend cette décision et quelles en sont les conséquences ?

Déterminer si l'accusé est mentalement apte à subir son procès

L'accusé doit être en mesure de comprendre ce qui se passe et pourquoi il doit subir un procès. En d'autres mots, il doit être « apte mentalement ». Au Canada, des commissions d'examen ont été créées dans chaque province pour évaluer l'état mental des accusés. Au Québec, cette commission s'appelle la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM).

La CETM évalue l'aptitude mentale de l'accusé à subir un procès. Elle protège également le public en supervisant le traitement de toute personne jugée mentalement inapte à subir un procès.

Au cours d'un procès, le juge, le procureur ou même l'accusé (ou son avocat) peuvent demander une évaluation de l'aptitude mentale de l'accusé. Le but de cette évaluation est de s'assurer que l'accusé peut participer à son propre procès. L'évaluation se concentre sur trois points :

- La capacité de l'accusé à comprendre ce qui se passe au cours du procès,
- La capacité de l'accusé à comprendre la peine ou les autres conséquences qu'il pourrait subir, et
- La capacité de l'accusé à communiquer avec son avocat.

L'évaluation peut être réalisée par un juge et elle est ensuite revue par la CETM. Le juge peut également demander à la CETM de procéder à l'évaluation. Dans les deux cas, la CETM rendra la décision finale.

Les victimes peuvent demander à être informées de toute audience pour déterminer l'état mental de l'accusé et ont le droit de présenter une déclaration lors de l'audience. Les victimes peuvent également demander que leurs noms et toute autre information permettant de les identifier soient protégés par une interdiction de diffusion et de publication.

Chronique Juridique

QU'ARRIVE-T-IL LORSQU'UNE PERSONNE ACCUSÉE D'UN CRIME EST ATTEINTE D'UN TROUBLE DE SANTÉ MENTALE?

Que se passe-t-il après l'évaluation de l'aptitude mentale ?

L'audience portant sur l'aptitude de l'accusé à subir son procès peut mener à deux résultats. L'accusé peut être déclaré apte à subir son procès. Dans ce cas, le procès reprendra. Si, au contraire, l'accusé est déclaré inapte, le procès sera suspendu. Le juge ou la CETM décide alors si l'accusé doit être détenu jusqu'à ce qu'il se rétablisse et qu'il devienne apte à subir son procès. Si le juge ou la CETM estime que l'accusé ne représente pas un danger pour le public, ils peuvent le remettre en liberté sous certaines conditions.

Cependant, si le juge ou la CETM estime que la libération de l'accusé constitue une menace importante pour la société ou que cette libération aggrave la santé mentale de l'accusé, ils peuvent ordonner que l'accusé soit détenu dans un hôpital jusqu'à ce qu'il se rétablisse. Une menace importante signifie un risque de dommages physiques ou psychologiques graves pour les membres du public, y compris la victime ou les personnes mineures.

Dans certains cas, le procureur peut demander à un juge d'ordonner à l'accusé de suivre un traitement pour qu'il devienne apte à subir un procès. Le traitement :

- Ne peut pas durer plus de 60 jours.
- Ne peut pas causer plus de tort que de bien à l'accusé
- Doit avoir de bonnes chances de rendre l'accusé apte à subir son procès.

Le traitement que le juge peut imposer à l'accusé doit être raisonnable. Par exemple, un juge peut ordonner à l'accusé de suivre une psychothérapie, mais ne peut pas lui ordonner de subir un traitement par électrochocs.

Chronique Juridique

QU'ARRIVE-T-IL LORSQU'UNE PERSONNE ACCUSÉE D'UN CRIME EST ATTEINTE D'UN TROUBLE DE SANTÉ MENTALE?

Et si l'accusé ne se rétablit jamais ?

Le rétablissement de l'accusé peut parfois être long. Dans certains cas, l'accusé ne se rétablit jamais. Cela signifie que le procès d'un accusé peut être suspendu pendant de nombreuses années. Pour cette raison, la CETM examine généralement l'aptitude mentale d'un accusé tous les 12 mois. Cet examen permet d'éviter de garder l'accusé à l'hôpital pour le reste de sa vie s'il n'a aucune chance de se rétablir.

Si la CETM estime que l'accusé ne se rétablira jamais, elle peut recommander à un juge de suspendre les accusations portées contre lui. Le procès sera alors annulé. La CETM recommandera de suspendre les accusations uniquement si :

- L'accusé est inapte et il y a peu de chances qu'il se rétablisse, et
- L'accusé ne représente pas un danger important pour le public.

La recommandation de la CETM est transmise à un juge, qui rendra la décision finale. Si le juge est d'accord avec la CETM, il doit tout de même se demander si la suspension des accusations est dans l'intérêt de la société. Si c'est le cas, le juge peut ordonner l'arrêt des procédures et l'accusé sera libéré. Cela ne signifie toutefois pas que l'accusé est acquitté.

Horaire d'été de la SRAADD

Lundi	8h00 - 16h30
Mardi	8h00 - 16h30
Mercredi	8h00 - 16h30
Jeudi	8h00 - 16h30
Vendredi	8h00 - 12h00

*L'horaire d'été
est en vigueur de
la fête nationale
jusqu'à la fête
du travail*



SRAADD
CQM

SÉANCE D'INFORMATION

FORMULES

Séances d'informations adaptées offertes en **présentielles** ou en **virtuelles** (Zoom).

SÉANCES DISPONIBLES

AIDE DE DERNIER RECOURS
ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL
ASSURANCES
DÉMYSTIFIER LA SANTÉ MENTALE
L'INVALIDITÉ ET LE RÉGIME DE RENTES
DU QUÉBEC ET AUTRE, SUR DEMANDE

À QUI ÇA S'ADRESSE ?

Les séances d'information sont disponibles pour les organismes communautaires et les entreprises de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces séances peuvent être présentées à leurs membres, employé.e.s et bénévoles.

QUI NOUS SOMMES ?

La SRAADD est un organisme communautaire dont la mission première est d'aider et d'accompagner des personnes vivant ou ayant vécu des problématiques en santé mentale, avec ou sans diagnostic, dans la défense de leurs droits et ce, en toute confidentialité.

Services offerts

- Sensibilisation, promotion et représentation
- Défense de droit
- Aide et accompagnement
- Suivi
- Information et séance d'information

NE TARDEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATION

819-693-2212 / Sans frais 1800-563-2212

info@sraadd.com



La solidarité Régionale d'Aide et d'Accompagnement pour la Défense des droits en santé mentale du Centre-du-Québec et de la Mauricie (SRAADD/CQM) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de prêter aide, d'accompagner et d'informer à l'égard du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale.

Vous avez besoin de renseignements?

voici les secteurs où nous donnons de l'information et de l'accompagnement:

En lien avec le droit à la famille:

- Divorce et séparation
- Garde d'enfants
- Pension alimentaire
- Loi sur la protection de la jeunesse /DPJ

En lien avec le droit du travail:

- Congédiement
- Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail/ CNESST
- Assurance-emploi

En lien avec le droit civil:

- Succession
- Protection du consommateur
- Tribunal administratif du logement (Régie du logement)
- Assurance privée
- Évaluation psychiatrique
- Garde en établissement
- Ordonnance de soins
- Droits de la personne
- Régimes de protection

En lien avec le droit administratif:

- Programme d'aide sociale - **MTESS**
- Retraite Québec (Régime de rentes du Québec- **RRQ**)
- Indemnisation des victimes d'Actes criminels- **IVAC**
- Régie de l'assurance maladie du Québec - **RAMQ**
- Société de l'assurance automobile du Québec - **SAAQ**

POURQUOI DE VENIR MEMBRE DE LA SRAADD/CQM?

- Se tenir informé de l'actualité et des droits reliés à la santé mentale.
- Solidarité envers les personnes vivant ou ayant vécue une problématique en santé mentale.
- Soutenir l'organisme dans sa mission

Formulaire d'adhésion et de renouvellement du membership de la SRAADD

Prénom: _____

Nom: _____

Adresse ou nouvelle adresse:

Téléphone: _____

Date: _____

Signature: _____

COÛT: 3.00\$

Note importante

Si vous déménagez, vous devez nous prévenir.
Pour ce faire, vous pouvez nous retourner ce coupon à l'adresse suivante:
1060, rue Saint-François-Xavier, bureau 305
Trois-Rivières, QC, G9A 1R8

ou

info@sraadd.com

en inscrivant comme sujet, «changement d'adresse»

**SOLIDARITÉ RÉGIONALE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LA DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE**



**1060, rue Saint-François-Xavier, bureau 305,
Trois-Rivières(QC), G9A 1R8**

Numéro: 819-693-2212 sans frais: 1 (800)563-2212

Télécopie: (819) 693-5550

Site internet: www.sraadd.com

Courrier électronique: info@sraadd.com

Facebook: www.facebook.com/sraadd